

# COMMUNE DE BUHL



**CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 12 JUIN 2017, 19 HEURES**

---

<p style="text-align: center;"><b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 12 JUIN 2017</b></p>
---

Sous la présidence de Monsieur **Fernand DOLL**, Maire,

- étaient présents :

Mmes et MM : **Francis MUNSCH, Joseph KUENTZ, Marianne LOEWERT, Annick FISCHETTI**  
Adjoints.

Mmes et MM : **Gérard GERTHOFFERT, Marie-Claire FREY, René BITSCH, Jean-Marc ERNY, Roland MARTELLO, Lucie ANDOLFATTO, Denise WIOLAND, Sophie ARGER, Orlane GIEGELMANN, Cindy MÉRIOT, Geneviève ZANDONELLA, Francis KOHLER, Christian CHÉRAY, Angelo RAUSÉO, Sylvie KRAFFT, Guy SCHULLER**, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

**M. Yves COQUELLE (procuration à Annick FISCHETTI)**

**Mme Sylvie NUZZO (procuration à Marianne LOEWERT),**

Secrétaire administratif de séance Madame Joëlle BRUNORI, DGS

**ORDRE DU JOUR**

- 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**
- 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 3. ADOPTION DE TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**
- 4. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**
- 5. TERRAIN CENTRE SOCIAL**
- 6. INFORMATIONS DIVERSES**

**Monsieur Fernand DOLL, Maire, ouvre la séance à 19 h 02**

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, salue les Conseillers présents.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique qu'il s'agit d'une séance avec un ordre du jour succinct rendue nécessaire par la nécessité d'approuver les tarifs des Accueils de loisirs de cet été avant le début des inscriptions prévues prochainement.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, donne la parole à madame Joëlle BRUNORI, DGS, afin qu'elle effectue l'appel des Conseillers présents.

***Madame Joëlle BRUNORI, DGS, effectue l'appel des Conseillers***

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

- D'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017.

## **2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il convient de soumettre, au vote du Conseil Municipal, la nomination d'un secrétaire de séance parmi ses membres.

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

- De **NOMMER** Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, en tant que secrétaire de séance.

### 3. ADOPTION DE TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame **Annick FISCHETTI**, Adjointe, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver les nouveaux tarifs des accueils de loisirs de la période estivale.

Grille des barèmes du revenu fiscal de référence des familles

	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
<b>Composition familiale</b>	revenus inférieurs ou égaux à	revenus supérieurs T3 mais inférieurs à	revenus supérieurs ou égaux à
Famille d'1 enfant	27 600 €	36 000 €	36 000 €
Famille de 2 enfants	32 400 €	40 800 €	40 800 €
Famille de 3 enfants et plus	45 600 €	52 800 €	52 800 €

<b>TARIFS ANIMATIONS</b>						
	<b>5 communes (*)</b>			<b>Autres communes</b>		
	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
Journée sortie le 29/08/2017 à FRAISPERTUIS	24 €	26 €	29 €	30 €	33 €	36 €
Mini-séjour 3/5 ans à Osenbach Accueil 2 jours et 1 nuit en camp du 10 au 11 juillet 2017	43 €	48 €	53 €	54 €	60 €	65 €
Mini-séjour 6/8 ans à Osenbach Accueil 3 jours et 2 nuits en camp du 11 au 13 juillet 2017	75 €	83 €	91 €	94 €	103 €	114 €
Mini-séjour Vélo à Cernay 9/12 ans Accueil 5 jours dont 4 jours en camp du 17 au 21 juillet 2017	144 €	158 €	174 €	180 €	198 €	218 €
AL Option "Zik-Cirq" 4 1/2 journées du 11 au 13 juillet 2017	44 €	48 €	53 €	55 €	60 €	66 €
Stage de Pêche 5 1/2 journées du 17 au 21 juillet 2017	35 €	38 €	42 €	44 €	48 €	53 €

AL Option "Eveil Moteur" 5 1/2 journées du 24 au 28 juillet 2017	35 €	38 €	42 €	44 €	48 €	53 €
AL Option "Environnement" 5 jours du 31 juillet au 4 août 2017	68 €	75 €	82 €	85 €	93 €	103 €
AL Option "Sports en folie" 5 jours du 22 au 26 août 2017	84 €	92 €	102 €	105 €	115 €	127 €

(\*) BUHL / MURBACH / LAUTENBACH / LAUTENBACH-ZELL / LINTHAL

Les inscriptions des enfants originaires des 5 communes de la vallée débuteront dès ce mercredi. Pour les enfants venant d'autres communes les inscriptions démarreront jeudi.

Madame **Geneviève Zandonella**, Conseillère, souhaite des explications sur la différence des tarifs entre les cinq communes et les autres.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, lui répond que les cinq communes participent au financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement à hauteur d'environ 20 % d'où les tarifs préférentiels pour les habitants de ces communes.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, demande s'il n'était pas question que la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller prenne la compétence périscolaire.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que ce n'est pas d'actualité, quelques communes de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER n'arrivant pas à se mettre d'accord. Il indique avoir assisté ce samedi avec madame LOEWERT à l'animation proposée au Multi-accueil à l'occasion des 10 ans du RAM (Relais d'Assistants Maternelles) intercommunal. Il rappelle que les Communes de Soultz et de BUHL étaient les seules à avoir un RAM et qu'à l'époque la prise de la compétence petite enfance par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER avait donc été bien plus facile à acter.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise également que le fonctionnement du périscolaire de BUHL, qui par le passé pesait plus de 150 000.- €uros sur le budget de la Commune, coûte aujourd'hui environ 50 000.- €uros.

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller, demande si le nombre de places est limité.

Madame **Annick FISCHETTI**, Adjointe, répond qu'effectivement les places peuvent être limitées notamment pour certaines activités comme les sorties qui nécessitent un autobus, ou les camps (par rapport à l'encadrement). Dans ce cas les premiers inscrits sont prioritaires de même que les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs toute la semaine sont prioritaires par rapport à ceux qui ne voudraient s'inscrire qu'à la journée de sortie.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise également que les paiements pour les accueils de loisirs se font à l'inscription.

**Le Conseil Municipal,**

*Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

- D'**APPROUVER** les tarifs de l'accueil de loisirs tels que présentés ci-dessus



---

#### **4. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, expose :

La grille indiciaire de la Fonction Publique a évolué par le passage de l'indice terminal 1015 à l'indice 1022 au 1er janvier 2017, il convient de prendre une nouvelle délibération pour fixer le montant des indemnités des élus sur ces nouvelles bases.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, intervient en précisant d'emblée que son propos ne se veut pas polémique.

Néanmoins il pense que la question des indemnités alimente la défiance de nos concitoyens à l'égard de leurs élus, à tous les échelons de nos institutions. Ce qui se traduit par des votes pour des candidats extrémistes et des taux d'abstention élevés, comme l'ont montré les récents scrutins. Il estime que l'attribution d'une indemnité au Maire et à ses Adjoints est légitime pour compenser le travail, la présence, les frais. Cependant, le cumul de mandats par certains élus de collectivités proches (présidence et vice-présidence de la CCRG, syndicats, PETR, ... ; membre du Conseil Départemental ou Régional) génère des cumuls d'indemnités s'élevant parfois jusqu'à 6000 Euros voire davantage, qu'il considère injustifiés et inacceptables.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que les indemnités des élus de BUHL sont loin des cumuls cités. Pour certaines missions les élus œuvrent bénévolement et que bien souvent les indemnités ne couvrent pas les frais engagés.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, ajoute que le montant des indemnités étant désormais fixé d'office au taux maximal, il n'y aura plus de vote à propos des indemnités sauf si un Maire ou un Président de collectivité territoriale souhaitait en réduire le taux. En conclusion, il ne votera pas la modification indemnitaire proposée et annonce qu'il défendra la même position au Conseil de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER.

Vu les articles L. 2123-20 et suivants du CGCT.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints et au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

***Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité moins 4 abstentions :***

- De FIXER avec effet au 1er janvier 2017 le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire au taux maximal de l'indice 1022 correspondant à la strate de population à laquelle la Commune de BUHL appartient, à savoir 43% (article L. 2123-23 du CGCT).

- De FIXER avec effet au 1er janvier 2017 le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoints au taux maximal de l'indice 1022 correspondant à la strate de population à laquelle la Commune de BUHL appartient, à savoir 16,5% (article L. 2123-24 du CGCT).

---

## 5. TERRAIN CENTRE SOCIAL

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, expose :

La Commune de BUHL souhaite vendre ce terrain de construction situé au centre du village. Il s'agit d'un terrain plat de forme trapézoïdale dont les dimensions approximatives sont de 35 mètres de large sur la rue Florival, 28 mètres de profond côté sud-Est et 35 mètres du côté Nord-Ouest – surface totale 12.42 ares – section 10 parcelle 362.

La valeur vénale du terrain estimée par le Service France Domaine en décembre 2016 s'élève à **180.000€**.

Une agence immobilière est chargée de la vente de ce bien au prix de **15.000€/are** auquel il convient de rajouter les frais d'agence (5%).

A ce jour il n'y pas de client pour l'ensemble de la parcelle.

Une demande d'acquisition partielle du terrain nous est parvenue au mois de mars 2017 de la part de **M. & Mme BODEIN de BOLLWILLER** qui souhaitent acquérir 6 ares à détacher du terrain d'origine.

Cette parcelle se situerait côté Nord-Ouest jouxtant avec la propriété N°50 rue Florival (JURKIEWICZ).

La partie restante est toujours ouverte à la vente. **VOIR PLAN EN ANNEXE**

La municipalité souhaite que l'accès à ces deux parcelles se fasse par l'entrée actuelle existante – rue Florival. Cela nécessite la création d'une parcelle en indivision (environ 20 m<sup>2</sup>) pour permettre la desserte des deux terrains.

En cas de division de terrain, il convient de rajouter les frais d'arpentage.

La partie en indivision sera répartie à surface égale entre les deux futurs acquéreurs et au même prix que le terrain principal.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, demande si la partie en indivision, est bien prévue là où se trouve le portail actuel et s'il n'y aura pas de problèmes de stationnement à l'extérieur de la propriété. Il demande également si l'accès de la deuxième parcelle ne pourrait pas se faire par la rue de la Charité.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que chaque propriétaire doit disposer de deux places de stationnement sur son terrain (garage y compris) et que cela est prévu dans le règlement du PLU. Par ailleurs, l'accès par la rue de la Charité n'est plus possible puisque l'ensemble immobilier du Centre Social a été vendu à un particulier.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, demande ce qu'il en est du muret de clôture de ce terrain, problème déjà évoqué lors d'un précédent projet.

---

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que le muret devra être conservé et que cela sera stipulé dans les documents relatifs à la vente. Le précédent projet qui n'a pas abouti concernait des immeubles implantés le long de la route.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, demande s'il n'y a pas de deuxième acquéreur.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique qu'un contrat a été signé avec l'agence immobilière GUY HOQUET et qu'un promoteur s'intéressait au terrain pour y construire un ensemble de 4 maisons. Il s'est opposé à ce projet pour lequel il était nécessaire de prévoir 8 places de stationnement. Effectivement à ce jour il n'y a pas de deuxième acquéreur.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, signale que les dimensions du portail actuel sont insuffisantes et qu'il faut bien prévoir la superficie de la partie en indivision afin de permettre un meilleur accès aux deux terrains notamment pour des camions.

Madame **Sylvie KRAFFT**, Conseillère, demande si les places de stationnement le long de la rue Florival sont bien conservées, notamment pour le CARREFOUR EXPRESS.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que tout au plus une place de parking sera supprimée.

***Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :***

De **PROCÉDER** à la division de la parcelle de terrain cadastrée section 10 n° 362 en deux parcelles d'environ 6 ares et une parcelle d'environ 20 m<sup>2</sup> pour l'accès aux deux parcelles nouvellement créées – les frais d'arpentage y afférents seront pris en charge par les futurs acquéreurs.

De **CÉDER** à Mr et Mme BODEIN, une parcelle d'environ 6 ares à détacher de la parcelle sise au 48 rue Florival et cadastrée section 10 parcelle 362, au prix de 15 000.- € l'are.  
Les frais de notaire liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

- De **DONNER** mandat à Monsieur le Maire de signer tout acte y afférent.

---

## 6. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, fait part au Conseil Municipal des remerciements suivants :

- Mr Quentin BRUNOTTE – pour les attentions à l’occasion de son départ ;
- Mme et Mr Célestin GRUNENBERGER qui ont été honorés par la municipalité à l’occasion de leurs noces de palissandre
- Mme Marguerite BAUMGART qui a fêté son 75<sup>e</sup> anniversaire
- Mr LECUS – du Zaller Bachler Club, association de Lautenbach-Zell - pour l’autorisation de passage sur le ban communal à l’occasion de leur première marche populaire de montagne.

Madame **Geneviève ZANDONELLA**, Conseillère, informe le Conseil Municipal que les époux GRUNENBERGER Célestin ne sont plus à BUHL, la maison est vendue.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, remercie tous ceux qui ont œuvré pour la première journée citoyenne qui a été un succès et qui sera reconduite.

Madame **Marianne LOEWERT**, Adjointe, indique que 126 personnes ont participé à cette action qui a bénéficié du soutien des sponsors suivants :

- les Transports ERNY (mise à disposition de matériel),
- Mr Christophe TRABER du Caveau au Soleil d’Or (confection à prix réduit des repas et aide à la distribution),
- la Pâtisserie STEIN et la Boulangerie DEIBER (gâteaux),
- -Mr Sylvain MARTELLO – La boîte de Com (approvisionnement et flocage des tee-shirts à prix réduit)
- -TP SCHNEIDER (prise en charge de la réalisation de 100 tee-shirts)
- la CCM du Florival (fourniture de nappes, serviettes, gobelets...)
- ALSAT (fourniture de peinture, pinceaux, pinces à déchets, gants...)
- SIET BOETSCH (don en espèces)

Les Brigades Vertes ont encadré un groupe de jeunes pour la confection d’un hôtel à oiseaux/insectes tandis que les plus petits étaient pris en charge au Périscolaire et ont confectionnés des décors en bois et à base de pots de fleurs, décors qui seront installés dans les espaces verts et les salles communales.

Les membres de l’Amicale des Pêcheurs ont fourni un énorme travail de nettoyage de la LAUCH et du MURBACH.

D’autres équipes se sont chargées de l’entretien du cimetière, du débroussaillage dans le vignoble, de la propreté de la voirie, de travaux de peinture ou d’aménagements divers.

Madame **Geneviève ZANDONELLA**, Conseillère, a fait le tour des différents chantiers pour recueillir le ressenti des participants : tous étaient ravis et ont relevé la bonne ambiance, la rencontre avec d’autres Buhlois..., la visite des ateliers municipaux où il faut souligner que tout est parfaitement rangé.

---

D'autres personnes qui n'avaient pas participé ont également souligné l'animation qui régnait dans la Commune ; l'équipe des Services Techniques était également très contente du déroulement de la journée et des travaux réalisés.

Elle signale que l'information concernant cette journée a peut-être été diffusée trop tôt, certaines personnes lui ayant rapporté qu'elles n'avaient pas réagi mais qu'elles viendraient volontiers l'année prochaine.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que la distribution s'est faite en début d'année avec le bulletin communal, mais que ces détails pourront être revus.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, informe le Conseil Municipal que l'enquête publique du PLU est actuellement en cours du 22 mai au 22 juin. Le Commissaire enquêteur, Monsieur DUSCHER, déposera ses conclusions au plus tard un mois après la fin de l'enquête, soit le 22 juillet 2017. La commission d'urbanisme sera convoquée pour répondre aux questions posées et le Conseil Municipal se réunira pour approuver le PLU.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, signale que le rapport d'activités 2016 de l'ADAUHR ainsi que le rapport annuel 2016 développement durable du Conseil Départemental sont à la disposition des Conseillers. Ils peuvent venir les consulter en Mairie.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, informe le Conseil Municipal de la tenue fin août à l'Ecole Koechlin d'un stage de remise à niveau pour un groupe de 6 élèves. Initié par l'Inspection Académique, il sera assuré par Madame FLORY, enseignante à l'école.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, annonce au Conseil Municipal le départ de la directrice de l'école Koechlin pour RIQUEWIHR. Elle sera remplacée par Madame HAAS de Guebwiller.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, informe le Conseil Municipal des discussions en cours sur les rythmes scolaires. L'association des Maires de France a diffusé une information au sujet de textes relatifs aux aménagements des rythmes scolaires qui ont été rejetés au Conseil Supérieur de l'Education Nationale et au Sénat. Il n'est pas opposé à une nouvelle concertation mais il ne faut pas agir dans la précipitation. Où est l'intérêt des enfants lorsque l'on n'arrête pas de faire et défaire ?

Il était impossible de modifier les horaires pour la rentrée de septembre 2017 pour plusieurs raisons, notamment les délais trop courts alors que l'organisation des inscriptions pour le service périscolaire est déjà faite, et le PEDT actuel est en vigueur jusqu'en 2018.

La prochaine année scolaire sera consacrée à mener une réflexion sur la question avec les écoles et les parents pour bien analyser le pour et le contre.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, signale qu'il reste un créneau horaire à couvrir dimanche prochain pour le second tour des élections Législatives.

Madame **Geneviève ZANDONELLA**, Conseillère, et Monsieur Roland MARTELLO, Conseiller, se portent volontaires.

Madame **Geneviève ZANDONELLA**, Conseillère, revient sur l'installation du camp de gens du voyage derrière le multi-accueil évoquée lors du dernier Conseil Municipal. Elle est allée les voir, a longuement discuté avec eux et leur a demandé d'une part de respecter la date annoncée pour leur départ et de laisser le terrain propre. Elle signale que le Patriarche a été vu par la Direction du Multi-accueil et que tout s'est bien passé. Après leur départ elle a pu vérifier que les lieux étaient propres.

Madame **Geneviève ZANDONELLA**, Conseillère, signale aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion d'information concernant l'installation des compteurs d'électricité LINKY est prévue le 27 juin à 20 heures à l'hôtel de l'Ange à Guebwiller.

Madame **Annick FISCHETTI**, Adjointe, présente l'animation organisée par les jeunes du CCJ ce vendredi 16 juin à l'occasion de la Fête de la Musique. Après un défilé dans les rues du village, diverses animations sont prévues pour les enfants ; un D.J. assurera la partie musicale et le FC BUHL se chargera de la buvette et d'une petite restauration.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, évoque la coupe d'amélioration en parcelle 15a de la forêt communale (au Schimberg) qui avait été inscrite au devis présenté par l'ONF. Alors que des « couloirs » de cloisonnement ont été dégagés, d'ailleurs très densément, il s'étonne que l'objectif principal de l'opération, à savoir les coupes d'éclaircies de part et d'autre de ces « couloirs », n'a pas été réalisé simultanément au cloisonnement. Il souhaiterait en connaître la raison ainsi que le montant facturé pour ces travaux de cloisonnement.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, annonce qu'il a finalement obtenu des informations au sujet des travaux d'entretien des berges de la Lauch et du Murbach qui ont fait l'objet d'une de ses interventions lors de la précédente séance du Conseil Municipal. Un enrochement est prévu à la hauteur de l'usine Zuber, mais un problème d'accès se pose puisque le pont ne peut pas supporter le passage de camions.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, renouvelle sa demande de bilan financier concernant la Résidence Mathias.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, souhaite savoir s'il est vrai que le cachet versé à Delphine WESPISER, miss France 2012 pour sa venue au Petit Montmartre Buhlois s'est élevé à 2000.- € et si la subvention votée lors du budget pour cette manifestation était destinée à couvrir ces frais.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que la venue de Delphine WESPISER a été sponsorisée en totalité par des partenaires privés et que la subvention a contribué à couvrir une partie des frais de cette manifestation notamment la venue de plusieurs organistes et groupes de musiciens. Il faut noter que cette belle animation autour de l'église est totalement gratuite – aucun droit d'entrée n'étant demandé pour assister aux différents concerts.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, signale que la Commune a frôlé une nouvelle catastrophe récemment au Club House du FC BUHL où deux jeunes mineurs ont mis le feu à des poubelles entreposées à l'extérieur. Certains dégâts sont à déplorer (poutre calcinée...). Un dépôt de plainte a été fait auprès de la Gendarmerie de Guebwiller.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, demande à Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, si le problème de stationnement subsiste toujours à la sortie de la rue St Jean.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, confirme.

Il est envisagé d'installer des plots pour que le stationnement ne soit plus possible sur cette zone marquée au sol.

Plus personne ne demandant la parole,

***Monsieur Fernand DOLL, Maire, clôt la séance à 20 h 05.***

<b>Tableau de signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BUHL de la séance du 12 juin 2017</b>
--

**ORDRE DU JOUR**

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**
2. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
3. **ADOPTION DE TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**
4. **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**
5. **TERRAIN CENTRE SOCIAL**
6. **INFORMATIONS DIVERSES**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>DOLL Fernand</b>	Maire		
<b>COQUELLE Yves</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint		<b>FISCHETTI Annick</b>
<b>MUNSCH Francis</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
<b>KUENTZ Joseph</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
<b>LOEWERT Marianne</b>	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
<b>FISCHETTI Annick</b>	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
<b>GERTHOFFERT Gérard</b>	Conseiller		
<b>FREY Marie-Claire</b>	Conseiller		
<b>BITSCH René</b>	Conseiller		
<b>ERNY Jean-Marc</b>	Conseiller		



---

<b>Suite du tableau de signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BUHL de la séance du 12 juin 2017</b>			
<b>MARTELLO Roland</b>	Conseiller		
<b>ANDOLFATTO Lucie</b>	Conseiller		
<b>WIOLAND Denise</b>	Conseiller		
<b>NUZZO Sylvie</b>	Conseiller		<b>LOEWERT Marianne</b>
<b>ARGER Sophie</b>	Conseiller		
<b>GIEGELMANN Orlane</b>	Conseiller		
<b>MÉRIOT Cindy</b>	Conseiller		
<b>ZANDONNELLA Geneviève</b>	Conseiller		
<b>KOHLER Francis</b>	Conseiller		
<b>CHÉRAY Christian</b>	Conseiller		
<b>RAUSÉO Angelo</b>	Conseiller		
<b>KRAFFT Sylvie</b>	Conseiller		
<b>SCHULLER Guy</b>	Conseiller		